



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/436
S/19975
30 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 22, 29, 30, 36, 37, 40, 48,

63 et 64 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE

INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU

CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

(BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 30 juin 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les Conclusions (textes anglais et français) adoptées par les douze chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté européenne lors du Conseil européen qui s'est tenu les 27 et 28 juin 1988 à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 29, 30, 36, 37, 40, 48, 63 et 64 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Alexander COMTE YORK

* A/43/50.

ANNEXE

Conclusions du Conseil européen tenu les 27 et 28 juin 1988
à Hanovre

1. Relations Est-Ouest

Le Conseil européen a noté que les relations Est-Ouest sont entrées dans une phase plus dynamique. Dans ce processus, les Douze sont résolus à continuer de jouer un rôle actif. Ils voient avec satisfaction dans le Sommet de Moscou la preuve qu'un climat de confiance et de coopération accrues a maintenant été établi dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Les Douze sont encouragés par les récents progrès accomplis dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Ils soulignent leur volonté d'oeuvrer pour assurer la progression des négociations actuelles et futures en vue de parvenir à la stabilité à un niveau plus bas d'armements. Le principe de réductions asymétriques défini dans le traité FNI et les dispositions en matière de vérification constituent des précédents précieux.

Les Douze s'attendent également à des progrès continus vers la solution pacifique de conflits régionaux, le respect universel des droits de l'homme fondamentaux et le libre échange des personnes et des idées.

Le Conseil européen accueille favorablement l'attitude actuelle plus ouverte des pays d'Europe de l'Est dans leurs contacts économiques avec l'Ouest dont témoignent l'instauration et le développement de relations avec la Communauté. Ceci devrait être encouragé en tant que contribution à l'ouverture plus grande de leurs économies et de leurs sociétés. La Conférence économique Est-Ouest proposée par les Douze lors de la réunion de Vienne sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) servira également cet objectif.

Le Conseil européen lance un appel aux autres Etats participant à la CSCE pour qu'ils unissent leurs efforts afin de conclure la réunion de Vienne par un document substantiel et équilibré permettant de réaliser des progrès significatifs dans tous les domaines, en particulier en ce qui concerne la dimension humaine. Le projet de document de clôture proposé le 13 mai par les Etats neutres et non alignés offre une base appropriée pour élaborer un tel document. Une conclusion satisfaisante de la réunion de Vienne rendra possible l'ouverture rapide de négociations sur la stabilité conventionnelle en Europe, qui est la question clef de la sécurité européenne, visant l'établissement d'un équilibre stable et sûr de forces conventionnelles en Europe à un niveau plus bas, et sur un ensemble additionnel de mesures de confiance et de sécurité, ainsi que d'autres propositions de suivi soutenues par les Douze.

2. Afghanistan

Le Conseil européen lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles mettent pleinement en oeuvre le processus de paix engagé par les accords de Genève sur l'Afghanistan. Il s'attend à ce que l'Union soviétique achève le retrait de ses troupes conformément à ces accords. Il soutient tout effort visant à l'établissement d'un gouvernement représentatif, constitué dans un processus d'autodétermination, où la résistance doit jouer pleinement son rôle.

Le Conseil européen déclare que la Communauté et ses Etats membres sont prêts à fournir une aide humanitaire dans le cadre du programme dont la mise en oeuvre doit être assurée par le Coordonnateur des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en vue du rapatriement volontaire et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

La Communauté et ses Etats membres sont également disposés à fournir une aide à la reconstruction de l'Afghanistan après la constitution d'un gouvernement représentatif et l'instauration de la paix intérieure.

3. Moyen-Orient

Le Conseil européen a exprimé sa préoccupation devant le regain de tension au Moyen-Orient. Le statu quo dans les territoires occupés n'est pas tenable. Sur la base de leurs positions bien établies, les Douze continueront à oeuvrer vers la convocation rapide, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale de la paix, qui constitue le cadre approprié pour les indispensables négociations entre les parties directement concernées, et qui est essentielle pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région. Les Douze soutiendront toutes les initiatives tendant vers ce but.

La guerre qui se poursuit entre l'Iraq et l'Iran met en danger la sécurité et la stabilité de toute la région. Les Douze déplorent que, presque un an après son adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU, la résolution 598 (1987) n'ait pas encore été mise en oeuvre. Ils continuent à soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU en vue d'obtenir sa mise en oeuvre rapide et entière. Les Douze condamnent l'utilisation d'armes chimiques et renouvellent leur engagement de soutenir le principe de la liberté de navigation dans le Golfe.

Les Douze demeurent profondément préoccupés par la situation au Liban. Ils confirment l'importance qu'ils attachent à ce que les élections présidentielles aient lieu dans l'ordre et la légalité. Ils rappellent également leur soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et réitèrent leur appel pressant pour la libération immédiate de tous les otages actuellement détenus au Liban.

Le Conseil européen se félicite de la signature récente de l'accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe et l'intensification des relations avec ses membres. Il accueille favorablement aussi la récente réunion de la Troïka dans le cadre du dialogue euro-arabe, et exprime l'espoir que ceci mènera à une coopération de plus en plus productive.

4. Afrique du Sud

Le Conseil européen a noté avec une grande préoccupation que les relations entre les Douze et l'Afrique du Sud risquent de se détériorer encore davantage. Dans ce contexte, il lance un appel pressant pour que toutes les voies légales disponibles en Afrique du Sud, y compris si nécessaire l'application d'une mesure de grâce par le Président Botha, soient utilisées afin d'empêcher l'application de la peine de mort aux Six de Sharpeville.

Le 18 juillet, Nelson Mandela aura 70 ans. Le Conseil européen demande instamment aux autorités sud-africaines de le libérer ainsi que tous les autres prisonniers politiques.

Le Conseil européen confirme que, s'il devait être promulgué, le projet de loi visant à priver les organisations anti-apartheid qui luttent pour des changements pacifiques du soutien financier de l'étranger pèserait encore plus sur les relations entre les Douze et l'Afrique du Sud.

5. Afrique australe

Les Douze rappellent leur position constante concernant la Namibie et soutiennent les efforts en cours, qui visent à instaurer la paix en Angola et à obtenir l'indépendance pour la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

6. Amérique latine

Le Conseil européen a débattu de la situation en Amérique latine et a souligné l'importance primordiale du régime démocratique et du fonctionnement normal des institutions démocratiques, facteurs clefs de stabilité dans le subcontinent. Il est indispensable que l'on poursuive le processus de paix en Amérique centrale afin d'assurer la paix, la justice et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la région. Les Douze demeurent résolus à continuer d'apporter leur soutien à ce processus.
